



Campan

info

n° 12

Août 2013



le mot du maire

La nature est souveraine et incontournable, nos voisins du Tourmalet, il y a déjà un mois, en ont terriblement souffert.

Un élan de solidarité s'est développé à travers la régie du Grand Tourmalet.

La commune de Bagnères a offert ses services. Plusieurs de nos employés communaux tous volontaires, ont été détachés sur trois journées pour aider leurs collègues Barégeois à vider des caves et dégager les maisons.

Une caisse de solidarité a été mise en place à la mairie pour les Barégeois. Elle restera à votre disposition tout l'été.

Le Conseil Municipal de la semaine dernière a voté une aide de 3 000 € en faveur de la commune de Barèges.

Notre vallée avait été épargnée « miraculeusement » et voilà que les 16 et 17 juillet notre commune a également été touchée localement par la grêle le premier jour et par l'eau le deuxième.



Beaucoup de dégâts sont à déplorer, les services d'État sollicités, nous ont fait part que cela ne pourrait être déclaré « catastrophe naturelle » comme

certaines Campanois le réclamaient. Chacun doit donc contacter son assurance personnelle et faire valoir la clause « tempête » pour être indemnisé. La Commune peut délivrer une attestation indiquant que la vallée a été touchée très fortement par la grêle.

Beaucoup de Campanois nous ont également signalé des problèmes de voiries sur nos chemins communaux. Sachez que nous intervenons en parant au plus pressé en fonction de la gravité des dégâts.

Je suggère à certains Campanois « très exigeants » un peu plus de civilité. Sachez que nos employés communaux font leur travail sans compter pour aider aussi les plus touchés.

Merci à vous tous pour votre compréhension.

*Bien sincèrement,
Gérard Ara*

Nous voici dans notre 3ème année de fleurissement !



Les espaces et bâtiments communaux, notre patrimoine, sont pour la 3ème année bien fleuris sur nos 3 agglomérations.

Notre commune s'est inscrite au concours « villes et villages fleuris ».

Une délégation du Conseil Général doit venir visiter la Commune en septembre pour apprécier les efforts faits sur l'aménagement, la propreté, le fleurissement, ainsi que les techniques et moyens utilisés dans ce but.

Nous vous incitons et sollicitons tous à œuvrer dans ce sens.

Votre collaboration dans cette démarche complètera celle de la mairie et aura aussi un impact favorable sur le jury.

Poubelles enterrées



Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif vont être peu à peu remplacés par des colonnes enterrées, par la Communauté de Communes.

Il s'agit en effet, là où c'est possible, d'éliminer les regroupements de bacs afin de rendre à la vallée un aspect plus accueillant.

Ces colonnes enterrées qui ont une capacité de 5 m³ seront collectées par l'entreprise Véolia qui effectue déjà la collecte à La Mongie.

La Communauté de Communes va se doter

ensuite d'un camion aménagé à cet effet. Ce camion pourra servir à l'enlèvement des bennes des différentes déchetteries.

Ainsi à Sainte Marie, au Nabaillet et place du Castet, les premières colonnes ont été installées.

Le respect du tri de nos déchets reste une préoccupation constante des services de collecte et de traitement.

• **Projet DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Chaque année, notre collectivité fournit une liste de projets d'investissement pour des travaux pouvant bénéficier de cette dotation. Les trois projets présentés aux services de l'État ont été retenus.

Ces travaux concernent exclusivement la mise en conformité des toilettes publiques de Ste Marie, de Payolle (Virgule) et de l'entrée des gîtes (tennis). Un complément de travaux sera effectué pour les sanitaires de la salle des fêtes de La Séoube. Des permis ont été demandés pour chacun de ces projets.

Ces travaux devront être terminés avant la fin de l'année.

• **Les stigmates de l'hiver**

Cet hiver, nous avons eu le désagrément de constater après la fonte de la neige que l'enceinte du monument aux morts de La Séoube avait été dévastée.

Nous avons attendu que les assurances se prononcent avant de commencer la moindre réparation.

Afin de prendre en compte l'avis des habitants de La Séoube, le Maire et plusieurs élus ont organisé une réunion sur place afin d'envisager la réhabilitation de cet espace. Près d'une vingtaine de personnes y ont contribué.

La plus grande partie des travaux a été réalisée à temps avant la fête du 21 juillet.



Le personnel communal a effectué de façon intégrale la réhabilitation et en a profité pour réaliser les travaux de récupération des eaux usées et pluviales de la salle des fêtes.

Nous tenons à remercier également Monsieur Roger Duhar qui nous a offert la terre pour le remblai de la pelouse.

Il ne reste plus qu'à édifier, en bordure de route, un parement en pierres devant le muret existant.





Enfin l'été est là !

Après un printemps très maussade, ces premières journées de chaleur nous mettent du baume au cœur ! C'est l'occasion pour nous de revenir sur ce début d'année 2013, qui seulement après un semestre, se distinguera comme une année exceptionnelle en matière d'événements climatiques. Nos amis Barégeois ont été très récemment touchés gravement par des crues torrentielles, après un hiver difficile de par son enneigement en volume et en durée que nous avons dû nous aussi gérer sur notre commune.

Si le bourg a plutôt été épargné par la neige, tout le sud de la commune à partir de Ste Marie de Campan a été fortement touché. Déplacements habituels des habitants, transports scolaires, interventions sanitaires, c'est tout notre quotidien qui s'est trouvé fortement perturbé. Le travail réalisé par les services communaux a été remarquable et certains Campanois sont venus témoigner leur soutien à l'équipe des ouvriers municipaux qui a travaillé dans un excellent état d'esprit, sans relâche tous les jours entre mi-janvier et fin février.

Nous souhaitons revenir sur cette période pour saluer le travail exemplaire réalisé par les services communaux en cette longue période et donner la parole à Guy MORÉ qui a coordonné et suivi les opérations de déneigement sous la supervision d'Hervé Escartin :

Q : Comment êtes-vous organisés pour le déneigement ?



R : Depuis 2009, l'équipe municipale a mis au point un plan de déneigement qui se décompose en trois circuits distincts : un secteur « La Séoube/Payolle », un secteur « Ste Marie/Vallée de Gripp/Sarrat de Gaye », un secteur « Campan-Peyras ». Chaque secteur est parcouru par une équipe de deux ouvriers soit six chauffeurs tous titulaires du permis Poids Lourds. Nous disposons de matériel pour chaque circuit : un MB Tract 90 CV équipé d'une lame Papillon pousseur, deux

Unimog 110 CV équipés de lames biaisées et bilame... et bien sûr, de chaînes à poser sur deux ou 4 roues selon le terrain.

Q : Comment se déroule une journée type ?

R : Quand on est d'astreinte en semaine ou en week-end, il faut se lever à 4 heures du matin pour le départ des engins à 5 heures sur les 3 circuits. Un premier passage se fait sur tous les chemins et routes pour permettre aux habitants de circuler et ensuite, nous faisons un second passage pour élargir les voies et arriver aux fermes. On fait une pause rapide entre les deux passages. Le temps d'intervention dépend de la hauteur de neige et non de l'humeur des chauffeurs. Par exemple, il faut savoir que rouler avec ces engins équipés de chaînes augmente le temps d'intervention par deux. Nous devons aussi faire face à des problèmes liés à la casse de matériel : nous avons l'embrayage d'un Unimog qui a lâché ce qui nous a retardé et gêné (coût de remplacement : environ 3000 euros), un vérin de l'autre Unimog a aussi rendu l'âme. C'est la société Duteilh Arnauné qui s'occupe de notre matériel ; heureusement, située à Bagnères. Pendant nos interventions, nous avons aussi à gérer les problèmes liés au stationnement de véhicules sur les voies, ce qui nous empêche de faire un déneigement complet et provoque des accrochages qui pourraient être évités. De même, nous sommes ralentis par les bordures de route où sont implantées des maisons qui n'ont pas d'arrêts de neige sur leur toit...

Q : Ces journées vous réservent-elles parfois des surprises ?

R : En fait, il se passe toujours quelque chose de différent. Les conditions ne sont pas toujours faciles ; il peut arriver que l'on se « plante », alors on appelle les collègues à la rescousse et ils viennent porter main forte. Il vaut mieux perdre un peu de temps pour dégager un engin à plusieurs que d'insister ce qui ne fait qu'empirer la situation. Il peut se produire des accidents, comme en 2008, où une voiture est venue percuter notre engin alors que nous

déneigions à Ste Marie. On se trouve aussi parfois face à des situations délicates et même des urgences vitales... dans ce cas, nous ouvrons la route en priorité. Il nous est arrivé d'apporter à une personne un médicament indispensable que nous avons récupéré à la pharmacie ce qui l'a peut-être sauvée ! Généralement, nous sommes très bien accueillis par la population, les personnes sont compréhensives et souvent bienveillantes à notre égard. Il y a toujours un mot gentil et ça nous fait plaisir de les entendre. Chez certains, il y a un peu d'énervement, dans certains quartiers... On peut dire que les choses se passent plutôt bien, nous savons quel est le travail à faire, les circuits sont bien calés et précis, les équipes sont expérimentées et bien organisées, donc, finalement, ça laisse peu de place aux imprévus.

Q : Pour vous, les agents communaux, n'est-ce pas trop lourd ?

R : L'état d'esprit est bon et nous savons qu'il est de notre devoir de permettre aux habitants de circuler sur des routes déneigées. Cela fait partie de nos missions de service public. Il est vrai que cet hiver 2013 a été très rude mais c'est surtout la succession de ces jours d'intervention qui a été longue. Sur notre organisation du travail, les conditions sont claires : toutes les heures supplémentaires occasionnées par le déneigement sont rémunérées et les astreintes viennent s'y ajouter. Je précise que quand nous sommes d'astreintes, nous ne pouvons pas quitter le territoire communal.

Q : Je vous remercie Guy MORÉ pour ce témoignage qui nous montre l'envers du décor, votre quotidien par temps de neige. Le Conseil Municipal souhaite saluer votre implication et celle des agents communaux ; il vous renouvelle ses remerciements pour la qualité du service rendu à la population campanoise.



Travaux

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Commune de Campan a engagé plusieurs études d'extension de nos différents réseaux d'eaux usées afin de pouvoir raccorder un maximum d'habitations.

5 projets ont été analysés :

1. création d'une mini-station sur le secteur du centre de La Séoube,
2. extension du réseau rue de Lesponne,
3. station du Pleu de l'Abéreu,
4. zone industrielle à l'entrée de Campan (local Régie et entreprise « Les Petits Fruits », etc.),
5. chemin du Pé du Hourquet,
6. création d'un réseau eaux usées allant de Ste Marie jusqu'à Gripp.

Tous ces projets ont été analysés par les différentes administrations qui sont institutionnellement nos partenaires et cofinanceurs (Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Général).

Tous ces projets seront financés à hauteur de 60 %, seuls les projets 5 et 6 n'ont pas été retenus par ces organismes compte-tenu du coût trop élevé en rapport avec le nombre d'habitants.

Le printemps pluvieux a retardé le démarrage de la plupart des programmes envisagés pour cette année.

Mais l'heure des travaux est enfin arrivée !

1 • La Séoube



Comme prévu, une mini station d'épuration collective, à filtres à roseaux est en cours de réalisation. Celle-ci aura une capacité de 80 équivalent/habitant. Une quinzaine de bâtiments y sera raccordée (restaurant, salle des fêtes, mairie, presbytère, ancienne maison « Mariolles », etc.).

Dans les années 50, le chantier « SCHWARTZ » avait déjà anticipé un réseau collectif (canalisation en fibrociment de 30 cm de diamètre) qui est positionné le long de la route départementale en montant sur la droite.

Dans cette canalisation un fourreau en PVC souple y sera introduit. Il permettra d'avoir une continuité d'écoulement.

Chaque habitation aura son propre collecteur, à charge à chaque habitant de mettre en place un système de récupération des eaux pluviales de type « puits perdu ». La station, elle-même, est composée de plusieurs bassins. La 1^{ère} année, les roseaux n'ont pas d'utilité : ils ne seront plantés sur la partie ensablée qu'au bout d'un an.

La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de juillet.



2 • Travaux réseau eaux usées - rue de Lesponne (Campan Bourg)

Une dizaine de maisons situées en contrebas de cette rue n'a jamais été raccordée à la station d'épuration du Bourg. Les travaux vont consister à récupérer l'ensemble de ces sorties d'évacuation afin de les amener dans un point « bas » où sera positionnée une seule pompe de relevage qui aura pour fonction de relever les eaux usées vers la conduite qui est positionnée actuellement au milieu de la rue de Lesponne.

Toutes les personnes concernées ont été avisées et ont signé une convention de passage.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise SOGEP et devraient débuter à la fin du mois d'août.

3 • Suppression de la mini station du Pleu de l'Abéreu

Cette mini-station située sur la vieille route d'Asté depuis plusieurs années, pose de réels problèmes de sécurité sanitaire. Afin d'y remédier, le projet consiste à la supprimer et prolonger le réseau d'eaux usées provenant du lotissement du Pleu de l'Abéreu en lui faisant traverser l'Adour afin d'aller se connecter directement à la station d'épuration du Bourg. Les travaux seront réalisés par l'entreprise SADE dès que la station de la Séoube sera terminée.

L'EAU POTABLE

• Sécurisation des captages d'eau potable

Ce vieux dossier entamé depuis de nombreuses années arrive enfin à son terme.

Nous avons déposé ce dossier à la préfecture en décembre 2012. Le fait d'avoir terminé ce dossier devrait nous permettre de bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau « Adour Garonne » et du Conseil Général.

Monsieur le Préfet peut ainsi lancer l'enquête publique, suite réglementaire de cette procédure.

A l'issue de cette enquête, les voies d'accès et les périmètres de protection seront inaliénables et tomberont dans le domaine public de la commune.



• Traitement de l'eau potable par lampe à ultraviolet (UV)

Suite à l'aboutissement du dossier de sécurisation des captages d'eau potable, le projet de traitement de l'eau par ultraviolets peut maintenant être pris en compte par nos partenaires. Si ce projet aboutit, il permettra de ne plus utiliser de chlore dans nos canalisations et ce tout en éliminant les bactéries.

Nous avons commandé, en 2010, une étude de faisabilité à la société SACAM pour ce type de traitement.

Cette société nous avait indiqué que ce dispositif par UV pouvait bénéficier d'une subvention conséquente allant jusqu'à 70% du montant des travaux et des études.

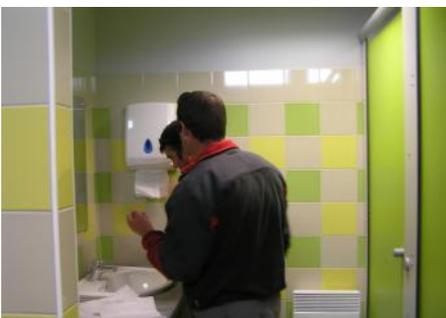
Le 18 avril dernier, nous avons organisé une réunion de calage avec toutes les parties prenantes sur ce dossier : Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil Général, ARS, DDT, Commune.

La seule ombre à ce projet réside sur le coût de l'acheminement de l'électricité pour faire fonctionner la lampe UV.

Le Syndicat d'Électrification (SDE) doit nous communiquer le coût de cet acheminement et ce n'est qu'en fonction de la connaissance de ces données que nous pourrons prendre une décision.

⇒ Réfection des toilettes de la salle des fêtes de Campan Bourg

⇒ Réaménagement de la salle du 3^{ème} âge attenante à la salle des fêtes du Bourg



Cette réhabilitation répondait à deux objectifs : **rendre les toilettes accessibles et décentes.**

En effet, celles-ci vétustes et insalubres étaient situées sous l'estrade les rendant difficilement accessibles.

Ces nouvelles toilettes avec accès par le fond de la salle des fêtes ont été positionnées dans le local « **cuisine** » de l'association du 3^{ème} âge. C'est ainsi que 2 blocs sanitaires de chacun 3 toilettes avec un WC pour personne à mobilité réduite ont pu voir le jour.

Le club du 3^{ème} âge peut également en disposer et y accéder directement.

Pour ce faire **des travaux de rafraîchissement** de peinture, électricité, carrelage ont complété le chantier.

Un gros travail sur l'accessibilité a été mis en œuvre pour répondre aux normes actuelles :

- 2 rampes d'accès (une pour la salle du 3^{ème} âge et l'autre pour la salle des fêtes) sont maintenant opérationnelles,
- 2 escaliers ont été refaits (maçonnés) face aux issues de secours de la salle des fêtes avec un aménagement pelouse entre les deux.

• Charte du Parc

Le Conseil Municipal après discussion a décidé à la majorité d'adhérer à la charte du Parc National.

Les points de réticences à cette adhésion concernaient principalement l'urbanisme dans les zones concernées (Payolle, La Mongie) qui sont des zones touristiques.

Cette charte peut être consultée sur le site du Parc National : www.parc-pyrenees.com

• Atelier mémoire

A l'initiative de M. Jean-Etienne Renard (retraité et ancien cadre infirmier psychiatrie – gériatrie), un atelier mémoire devrait voir le jour dans notre commune prochainement.

L'entretien de la mémoire (fonction vitale complexe du cerveau) est très important.

Le cerveau, comme le muscle, a besoin d'exercice. Des troubles de mémoire nous guettent et nous gênent dans la vie quotidienne.

L'atelier mémoire est un des moyens efficaces de prévention.

Pour tout renseignement complémentaire et inscription : contacter M. Jean-Etienne Renard, rue de l'Orée des Bois – 65710 Campan. Tél. 05 62 91 09 73

• Maison des associations

Suite à l'aménagement de l'ancienne école des garçons par le musée des Amis de Madame Campan, l'atelier des grandes Mounaques a dû déménager.

La maison des associations réaménagée a été choisie pour la confection des Mounaques.

En conséquence, nous avons proposé aux associations qu'elles se réunissent désormais dans les locaux de l'école de Galade. Ces dernières ont accepté et nous les en remercions.



Nos adresses



Les plaques de rues et les panneaux de chemin de l'ensemble de la Commune ont été pour la plupart apposés.

Certains de nos concitoyens sont venus en mairie nous faire part d'observations qui seront prises en compte dans la mesure du possible notamment celles concernant certains emplacements.

La numérotation de chaque habitation est maintenant prête. Dès la fin de l'été, nous vous informerons des modalités

pratiques d'installation des plaques numérotées, qui seront prises en charge par la Collectivité.



Deux sortes de numérotation ont été nécessaires pour effectuer les adresses définitives :

⇒ **une, traditionnelle** (pair, impair suivant le côté de la rue dans les zones où l'habitat est resserré).

⇒ **l'autre linéaire** qui indique la

distance séparant le point identifié (ex.: début du chemin, église) et votre habitation dans les zones où l'habitat est dispersé.

En fin d'année, après **vous en avoir informés**, la Poste ainsi que toutes les administrations recevront le nouvel adressage.

C'est ainsi que les livreurs, pompiers, SAMU, n'auront plus à chercher celui ou celle qui aura besoin d'être rapidement localisé.



Ecoles



Les derniers jours de l'école sont traditionnellement fêtés par les enfants et les enseignants.

Mardi 25 juin, enfants et enseignants de l'école maternelle ont invité les parents à assister au spectacle de fin d'année.

Plusieurs tableaux présentés par Madame Sandrine Dupont et rythmés par les percussionnistes ont fait la joie des spectateurs.

Un apéritif a été servi après le spectacle. Bravo à l'école maternelle !

Samedi 29 juin, c'était le tour des « grands ». Chaque classe a présenté son spectacle pour le plaisir des nombreux parents venus applaudir les enfants.

Danses et sketches ont animé la matinée qui s'est terminée par un hommage à Madame Sylvie Duprat qui a enseigné à nos enfants durant onze années et qui a choisi pour des raisons personnelles de demander sa mutation sur Tarbes.

Les enfants avaient imaginé eux-mêmes les remerciements en lui offrant un cahier où chacun avait mis son petit mot.

Un repas confectionné par les parents de l'association « Les Escouliets », qui depuis 7 heures du matin préparaient un méchoui a été servi pour le plaisir de tous. L'après-midi, les parents et les Escouliets ont assumé la tenue de divers stands où les enfants ont pu jouer.

**Bravo les parents ! Bravo les Escouliets ! Bravo les enseignants !
Bravo les enfants !**

A cette occasion, l'atelier de flûte animé par Alain Isla s'est produit devant l'assemblée des parents et enseignants. Les petits « rossignols » ont étonné l'assemblée par leur « véritable » talent.

L'atelier de flûte qui se tient tous les mardis au bureau municipal de Sainte Marie de Campan reprendra son activité au mois d'octobre.



Mme Sandrine Dupont



Au revoir Sylvie Duprat



Le 1er juillet, la Municipalité a souhaité manifester à Madame Sylvie Duprat toute son amitié et sa reconnaissance pour le professionnalisme qu'elle a manifesté tout au long de son activité en tant qu'enseignante et Directrice de l'école de Ste Marie de Campan pendant 11 années.

Un « pot de départ » a été organisé à la mairie en présence des élus, de tous les enseignants, du personnel scolaire et des délégués de parents.

Un agréable moment de simplicité et de sincérité. Merci encore Sylvie !

C . C . H . B



Dernière minute :

Nous sommes encore sous le choc de la disparition de Rolland Castells, maire de Bagnères de Bigorre, et président de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre. Sa brutale disparition est d'autant plus choquante qu'il y a à peine quelques jours il me confiait *que tous les indicateurs de sa santé étaient positifs suite au combat qu'il avait mené contre la maladie.*

Les délégués communautaires campanois ont depuis des années apprécié son action et son engagement pour le Haut Adour et nous lui rendons ici un hommage sincère. **Adieu Rolland...**

Gérard Ara



C'est la fête !

Campan ouvre le bal !

Vendredi 21 et samedi 22 juin, la fête du Bourg battait son plein. Plus de 200 Campanois ont assisté au feu de la St Jean animé par Monsieur Gazaux (assisté de Johnny Halliday !) et se sont rendus ensuite au feu d'artifice tiré sur le pré de l'IME.

Belle réussite et merci au comité des fêtes du Bourg qui, malgré son maigre bureau a su organiser ces deux journées pour le bonheur des Campanois.

Fête des Mariolles

Traditionnellement, le 2ème dimanche de juillet se tient la fête des Mariolles. Dès le vendredi 12 une soirée bigourdane (repas spectacle) à la salle des fêtes du Bourg s'est tenue animée par les Pastourelles de Campan. Le samedi 13, l'association Eths Autes a fait danser « gascon » aidée par les Pastourelles ainsi que par l'orchestre des Bethmalais.

Le Dimanche 14 Juillet, pour la 20ème fois, Paulette Baylac présidait avec solennité et une certaine émotion la séance d'intronisation du nouveau Mariolle. Un vibrant hommage lui a été rendu par la confrérie. C'est Jacques Dupras, randonneur émérite et qualifié balisant avec trois autres compagnons les chemins de randonnée de notre vallée qui a été choisi comme nouveau Mariolle.

Un apéritif a été servi avant le repas de midi. Les spectacles ont duré toute la journée.

Merci à Paulette Baylac d'avoir maintenu une fête en l'honneur d'un célèbre Campanois depuis tant d'années et félicitations à Jacques Dupras de figurer parmi les Mariolles du village.

Les fêtes de quartier continuent !!!

Durant l'été la fête de la Séoube des 20 et 21 juillet est chaque année une réussite conviviale avec notamment son concours de pêche du matin, sa course pédestre, son repas traditionnel et son feu d'artifice. Elle sera suivie par la fête de la Montagne les 3 et 4 août à Payolle. Puis viendra Sainte Marie avec son feu d'artifice et ses grillades le 15 août. Enfin Galade les 17 et 18 août et sa 12ème Pouyade clôturera les fêtes de l'été.

Horaires déchetteries



• Campan :

Eté (1^{er} mars au 31 octobre)

9 H à 12 H et 14 H à 18 H

Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi

Hiver (1^{er} novembre au 28 février)

8 H à 12 H et 14 H à 17 H

Mardi - Mercredi - Samedi

• Montgaillard :

9 H à 12 H et 14 H à 18 H 30

Mardi - Mercredi - Samedi

• Bagnères de Bigorre :

9 H à 12 H et 14 H à 18 H 00

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Pour contacter la mairie de Campan :

☎ 05 62 91 75 01 – Fax : 05 62 91 79 05

✉ : mairie.campan@wanadoo.fr <http://www.campan.fr>

Horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.